

27 mars 2012

12.117

**Interpellation du groupe PopVertsSol****Ophthalmologie: des faits et rien que des faits, mais...**

Le Conseil d'administration d'HNe a tenté de rassurer la population neuchâteloise au travers d'un communiqué, en affirmant que le service d'ophtalmologie du site de La Chaux-de-Fonds n'avait jamais été remis en question. Pourtant, *L'Express/Impartial* avait relevé des retards dans la mise au concours du poste de médecin-chef. Ensuite, deux autres médias ont révélé que la lettre de la responsable du personnel d'HNe à un spécialiste qui s'était présenté mentionnait qu'il était *"apparu que les candidatures étudiées ne permettaient pas de répondre au contexte particulier du canton de Neuchâtel et qu'il n'est pas opportun de repourvoir le poste en l'état"*. De plus, les informations mentionnées dans la presse quant à l'activité ambulatoire ont été, dans un premier temps, largement sous-évaluées et *"HNe n'a toutefois pas jugé utile de rectifier"*. Alors peut-être ne s'agit-il que d'un malheureux enchaînement de maladroites, mais ne sont-elles pas révélatrices d'un problème de gestion de l'hôpital? Quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat?

Un autre aspect du communiqué a retenu notre attention: *"l'activité ophtalmologique opératoire (presque uniquement des opérations de cataracte) a semblé peu attractive pour les ophtalmologues chirurgiens, à cause d'une quantité insuffisante de cas. En effet, la quasi-totalité de ces opérations est réalisée dans le canton par l'Hôpital de La Providence et par les ophtalmologues installés, qui utilisent pour ce faire les salles d'opération des cliniques privées de La Chaux-de-Fonds"*. Cette vision, qui ne fait pas l'unanimité au sein des personnes consultées, signifie, bien sûr, une perte pour la population des Montagnes, mais aussi une perte du poste d'assistant et du poste de chef de clinique. Et plus généralement, une perte du nombre de consultations et de rentrées d'argent pour HNe. N'aurait-il pas mieux valu renforcer ce service – rentable, faut-il le rappeler! – plutôt que de l'abandonner au secteur privé? N'y a-t-il pas eu conflit d'intérêt entre le consultant externe et la personne non retenue? Et finalement, une décision de ce type (suppression de l'activité opératoire) ne relève-t-elle pas d'une option stratégique et donc du Conseil d'Etat?

Signataires: T. Bregnard, T. Buss, P. Herrmann, D. Angst, G. Würzler, M. Zurita, N. de Pury, G. Hirschy, F. Jeandroz, M. Giovannini, C. Gehringer, F. Konrad, R. Aeberhard et D. Ziegler.